

RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Économie et des Finances
*Secrétariat Permanent pour le Suivi des Politiques de
Réformes et des Programmes financiers*

NEWSLETTER

QUATRIEME TRIMESTRE 2024

**Bulletin trimestriel d'informations sur les
performances économiques et financières du Togo**

**Revue du programme FMI, nouvelle enveloppe DPO de la
Banque mondiale, et premier financement durable du pays**



Table des matières

Soutien financier renforcé des partenaires internationaux

3*Première revue du programme FEC du FMI*

3

Soutien croissant de la Banque mondiale

4

Premier financement durable du Togo grâce à une garantie du Fonds africain de développement

5

Soutien croissant de la Banque islamique de développement

5

Nouvel appui financier de l'Union européenne

6

Renforcement continu des relations bilatérales

6

Actualités budgétaires

8*Accélération des engagements du Togo en termes de consolidation budgétaire*

8

Climat des affaires

9*Publication du premier rapport Business Ready 2024*

9

Poursuite du renforcement de l'attractivité du climat des affaires au Togo sur plusieurs indicateurs

10

Quelques réformes renforçant la gouvernance et les institutions

11

Aperçu sur les investissements au Togo en 2024

12*Investissements réalisés en 2024*

12

Environnemental, social et gouvernance

13*Progrès dans les réformes environnementales*

13

Progrès dans les réformes de l'éducation

16

Progrès dans les réformes de genre

16

Progrès dans les réformes de gestion de finance publique verte

17



Soutien financier renforcé des partenaires internationaux (1/5)

Première revue du programme FEC du FMI



La bonne mise en œuvre du programme FEC soutenu par le FMI conduit à un deuxième décaissement de 58,4 M USD

- Une mission du FMI s'est déroulée à Lomé du 7 au 18 octobre 2024 pour la première **revue du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC)** du FMI.
- Le FMI a salué la **robustesse de la croissance économique du Togo**, accompagnée d'un **ralentissement de l'inflation**. Le taux de croissance du Togo en 2023 est établi à 5,6%. Le FMI a également noté **avec satisfaction la mise en œuvre du programme économique** et des réformes par les autorités togolaises :



Réalisation de tous les repères structurels (RS) prévus à fin juin 2024.



RS 1 : Analyse miroir des données douanières assortie d'un plan d'actions pour lutter contre le non-respect des procédures douanières pour 15 produits exposés au risque de fraude.



RS 2 : stratégie d'amélioration du filet de protection sociale orientée vers la mise en place d'un programme national de transferts monétaires numériques.



RS 3 : élargissement du périmètre du programme d'investissements publics (PIP) aux entités extrabudgétaires et aux PPP. Parallèlement, un rapport annuel consolidé sur les projets d'investissement des entreprises publiques et des collectivités locales est élaboré et transmis au Parlement au moment du cycle budgétaire.

- Enfin, le FMI prévoit une **augmentation des recettes fiscales au Togo** grâce à des mesures de politique fiscale et des efforts pour améliorer l'administration des recettes. Parallèlement, le **déficit budgétaire devrait se réduire à 3,0% dès 2025**, grâce à **une gestion rigoureuse des dépenses publiques**.
- **À la suite de cette première revue**, le FMI et le Togo se sont accordés sur de **nouveaux repères structurels** comme la mise à jour de la stratégie d'endettement à moyen terme et la révision du cadre juridique des marchés publics afin de stimuler davantage les investissements.
- **En décembre 2024, le Conseil d'administration du FMI** a approuvé l'accord au niveau des services avec le Togo à l'issue de cette première revue, **débloquant ainsi un décaissement de 44,0 millions DTS, soit 58,4 millions USD**.
- [Cliquez pour accéder à la publication de la première revue du programme par le FMI](#)



Soutien financier renforcé des partenaires internationaux (2/5)

Soutien croissant de la Banque mondiale



En octobre 2024, le Togo a renforcé ses échanges et ses coopérations avec la Banque mondiale et le FMI lors des Assemblées Annuelles à Washington DC

- ▶ En octobre 2024, une délégation togolaise conduite par la Secrétaire générale de la présidence et Gouverneur du Togo auprès de la Banque mondiale, Madame Sandra Johnson, et le Ministre de l'Économie et des Finances, Monsieur Essowè Georges Barcola, a participé aux Assemblées Annuelles de la Banque mondiale et du FMI.
- ▶ Les échanges avec la Banque mondiale ont porté sur le **financement du Cadre de partenariat pays 2025-2029**, visant à **renforcer les investissements** dans des secteurs stratégiques tels que l'agriculture, l'énergie, la connectivité, le développement urbain et le capital humain. Le Togo a également discuté de **l'accès au Guichet « prévention et résilience » pour un montant d'environ 315 millions USD**. Une **enveloppe de 200 millions USD** a été accordée le 10 décembre 2024, dans le cadre d'un **Development Policy Operation (DPO)** agréé lors de ces Assemblées.
- ▶ De **nouveaux partenariats avec la Société Financière Internationale (IFC)** de la Banque mondiale ont également été annoncés. L'IFC prévoit de répondre aux besoins de financement des **Très Petites et Moyennes Entreprises (TPME) dans le secteur agroalimentaire** par le biais du crédit-bail agricole en collaboration avec des banques et investisseurs locaux. Ce programme de modernisation du secteur agricole, d'un montant estimé à **100 millions USD**, devrait se dérouler sur la période 2025-2034.
- ▶ Le 17 décembre 2024, la Banque mondiale annonce qu'elle prévoit de fournir une **enveloppe de 300 millions USD afin d'accompagner le Togo à développer une agriculture commerciale**, avec l'appui de l'IFC et de la MIGA.



Soutien financier renforcé des partenaires internationaux (3/5)

Premier financement durable du Togo grâce à une garantie du Fonds africain de développement



Le Conseil d'administration de la BAD a validé l'octroi d'une garantie du FAD, permettant au Togo de mobiliser 200 M EUR de financement durable

- Le 29 novembre 2024, le Conseil d'administration de la Banque africaine de développement (BAD) a approuvé une **garantie partielle de crédit (GPC) de 200 millions EUR pour soutenir le premier financement durable du Togo**. Accordée via le Fonds africain de développement (FAD), cette garantie soutiendra le **financement de projets verts et sociaux**, rentrant dans le **Cadre de financement durable du Togo**, publié en octobre 2024 et évalué par l'agence de notation S&P.
- Ce mécanisme financier innovant permettra au Togo d'**accéder à des financements compétitifs** auprès de banques internationales. Cinquième pays africain à bénéficier de cet instrument après le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Rwanda, le **Togo démontre son engagement pour des solutions financières innovantes en vue d'assurer une gestion responsable de sa dette publique**. Cette initiative renforce la stratégie de gestion de la dette du Togo, en diversifiant ses sources de financement et en allongeant son profil de maturité, tout en soutenant des projets clés pour un développement durable.

Soutien croissant de la Banque islamique de développement



Le Togo obtient un nouveau financement de 60 M USD de la BID pour renforcer la productivité de son secteur agricole

- Le 14 octobre 2024, le Conseil d'administration de la **Banque islamique de développement (BID)** a **approuvé un financement de 60 millions USD, soit 36 milliards FCFA pour le Togo**.
- Ce financement vise à **améliorer la qualité de vie des populations vulnérables, soutenir les activités agricoles et augmenter la productivité agricole**. Il s'inscrit dans la stratégie du Togo, qui cherche à diversifier ses sources de financement en faisant appel à des acteurs multilatéraux, tout en finançant des projets stratégiques pour le développement socio-économique du pays.



Soutien financier renforcé des partenaires internationaux (4/5)

Nouvel appui financier de l'Union européenne



Dans le cadre de son partenariat avec le Togo, l'Union européenne conclut un don de 12,8 milliards FCFA au budget de l'État

- ▶ Le 23 décembre 2024, l'Union européenne (UE) a annoncé **un nouveau don d'environ 12,8 milliards FCFA pour appuyer le budget de l'État du Togo**, dans le cadre de leur partenariat.
- ▶ Cet appui renforcera :
 -  La crédibilité et l'avancée de la mise en œuvre de la Feuille de route gouvernementale 2025 ;
 -  Le maintien de la stabilité macro-économique du Togo ;
 -  Les réformes menées en gestion des finances publiques ;
 -  La transparence budgétaire ;
 -  L'engagement de l'UE dans le soutien de la Feuille de route gouvernementale 2025.

Renforcement continu des relations bilatérales (1/2)



Nouvelle enveloppe de financement de 25 millions d'euros de l'Allemagne pour le soutien au développement social et environnemental du Togo

- ▶ En octobre 2024, l'Allemagne a annoncé un **financement de 25 millions EUR, soit 16 milliards FCFA**, pour des projets au Togo, au Bénin et en Guinée-Bissau, **axés sur trois priorités** :
 -  La création d'emplois (e.g. formation des jeunes) ;
 -  La protection de l'environnement (e.g. projets de reboisement, d'irrigation et d'énergies renouvelables) ;
 -  Le renforcement de la cohésion sociale (e.g. programme de promotion du sport).
- ▶ Ces initiatives visent à créer des opportunités durables pour les populations vulnérables, en particulier au nord du Togo dans le cadre du Programme d'Urgence de Renforcement de la Résilience et de la Sécurité des Communautés (PURS).



Soutien financier renforcé des partenaires internationaux (5/5)

Renforcement continu des relations bilatérales (2/2)



Mission économique de la Belgique à Lomé en novembre 2024

- ▶ Du 6 au 9 novembre 2024, une **mission économique belge, composée de 44 entreprises**, a séjourné au Togo pour prospecter dans les secteurs du recyclage pharmaceutique, de la construction, du traitement des eaux et du stockage de produits pétroliers.
- ▶ Les entreprises ont échangé avec les autorités togolaises pour explorer de **nouvelles opportunités d'investissement et de partenariats**, notamment dans l'agriculture, l'assainissement, les infrastructures et l'énergie.
- ▶ Cet **intérêt croissant des entreprises belges souligne la compétitivité du Togo** pour les investisseurs étrangers, grâce à son emplacement stratégique en Afrique de l'Ouest, ses réformes en matière de climat des affaires et ses infrastructures de qualité.



Le Togo valide 16 des 20 indicateurs du MCC selon le nouveau rapport de l'agence de développement américain, confirmant son éligibilité au programme Compact

- ▶ En novembre 2024, le Millennium Challenge Corporation (MCC), agence américaine d'aide au développement, a publié ses nouvelles évaluations pour 2025 concernant la gouvernance et le climat des affaires au Togo. Le pays a validé 16 des 20 indicateurs, soit deux de plus que lors des éditions 2023 et 2024. Parmi les nouveaux indicateurs validés, figurent la protection des ressources naturelles et le taux d'immunisation.
- ▶ Ces progrès reflètent les efforts du Togo en matière de **développement durable, de santé publique et d'amélioration du climat des affaires**, confirmant ainsi son éligibilité au programme Compact, qui pourrait déboucher sur un financement d'au moins 300 millions USD d'ici janvier 2026 pour financer des infrastructures énergétiques et digitales.



Actualités budgétaires

Accélération des engagements du Togo en termes de consolidation budgétaire



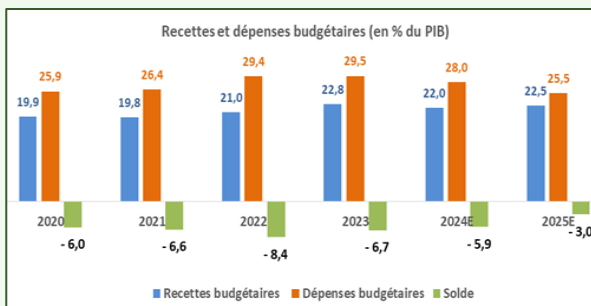
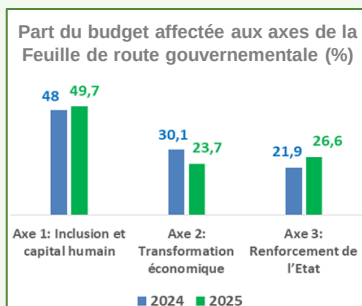
Le plan de mobilisation des recettes 2025 – 2026 a été publié, soulignant l'engagement du Togo dans sa consolidation budgétaire

- En novembre 2024, le Togo a présenté son **Plan de mobilisation des recettes (PMR) pour 2025-2026**. Ce plan vise à **augmenter les ressources fiscales de 0,5% du PIB par an** grâce à des réformes comme l'élargissement de l'assiette fiscale et le renforcement des contrôles et du recouvrement, constituant une feuille de route pour la consolidation budgétaire.
- Le PMR inclut 4 composantes pour mobiliser davantage de recettes. Il s'agit des:
 - ➡ Mesures de politique fiscale;
 - ➡ Mesures d'administration fiscale et douanière;
 - ➡ Mesures de recettes non fiscales; et
 - ➡ Mesures transversales.
- [Cliquez pour accéder au plan de mobilisation des recettes 2025-2026 en ligne](#)



Le parlement togolais adopte la loi de finances 2025 alignée sur les critères de déficit de la zone UEMOA

- Le 27 décembre 2024, le parlement togolais a adopté la loi n° 2024-007 du 30/12/2024 portant loi de finances pour l'exercice 2025, fixée à **2 396,6 milliards FCFA**, soit une progression de 6,5% par rapport à la loi de finances rectificative 2024.
- Les **recettes budgétaires** sont estimées à 1 486 milliards FCFA, **soit une augmentation de 10,6% par rapport à 2024**. Dans ce montant, les recettes fiscales sont évaluées à 1 208 milliards FCFA.
- Les **dépenses budgétaires** sont prévues pour 1 678,2 milliards de FCFA, **soit une baisse de 1,6% par rapport à 2024**.
- Ainsi, **le déficit budgétaire est projeté à 191,8 milliards de FCFA (3,0% du PIB)**, en conformité avec le critère de la zone UEMOA, en nette réduction par rapport au déficit de 5,9% en 2024, soulignant les efforts des autorités en matière de consolidation budgétaire.
- [Cliquez pour accéder à la loi de finances 2025 en ligne](#)





Climat des affaires (1/3)

Publication du premier rapport Business Ready 2024



Le premier rapport B-READY 2024 de la Banque mondiale classe le Togo comme troisième en Afrique subsaharienne pour son climat des affaires

- ▶ Le rapport B-READY, nouveau rapport phare de la Banque mondiale, remplace le Doing Business et offre une évaluation globale du climat des affaires et d'investissement des pays. Dans la première édition pilote publiée le 3 octobre 2024, **le Togo figure parmi les 50 économies analysées et se classe troisième en Afrique subsaharienne et premier dans la CEDEAO pour son climat des affaires.**
- ▶ **Le Togo se distingue en particulier dans les indicateurs « création d'entreprises », « règlement de litiges » et « emplacement des entreprises » du rapport**, grâce à des réformes structurelles garantissant un accès facilité au marché, une médiation juridique solide et de bonnes pratiques dans la gestion des litiges fonciers.
- ▶ Ces performances soulignent le **rôle central du Togo en tant que moteur de développement économique en Afrique**, grâce à des **réformes structurelles ambitieuses** qui renforcent la compétitivité du pays et favorisent l'émergence d'un **environnement propice aux affaires.**

Classement du Togo dans le rapport B-READY 2024 en Afrique subsaharienne par pilier

Cadre réglementaire	Services publics	Efficacité opérationnelle	Moyenne générale
2	4	5	3

Classement du Togo dans le rapport B-READY 2025 en Afrique subsaharienne par indicateur

Création d'entreprises	Emplacement des entreprises	Services d'utilité publique	Main d'œuvre	Services financiers	Commerce international	Fiscalité	Règlement de litiges	Concurrence sur le marché	Insolvabilité
3	3	4	10	8	6	5	2	5	4

- ▶ Suite à la publication de ces résultats, une délégation de la Banque mondiale, menée par Abdou Salam Bello, l'Administrateur du Groupe Afrique II de la Banque mondiale, s'est rendue en octobre 2024 à Lomé afin de faire le bilan des partenariats entre le groupe de la Banque mondiale et le Togo. L'Administrateur a notamment salué **les excellentes performances du Togo en matière de réformes et de mises en œuvre des programmes** avec le groupe de la Banque mondiale.
- ▶ **« Le Togo, sous le leadership du Président de la République, est l'un des pays les plus performants en matière de mise en œuvre de programmes et de projets au sein du Groupe de la Banque mondiale.** Au cours de ces dernières années, le chef de l'Etat a fait un plaidoyer extrêmement important sur les questions de fragilité, la paix et la sécurité, mais aussi sur les questions de sécurité alimentaire. Il s'est même déplacé à Washington aux Assemblées annuelles pour faire un plaidoyer très fort sur l'investissement et la sécurité alimentaire » - Abdou Salam Bello.
- ▶ [Cliquer pour accéder au rapport B-Ready en ligne](#)



Climat des affaires (2/3)

Poursuite du renforcement de l'attractivité du climat des affaires au Togo sur plusieurs indicateurs



Emplacement des entreprises

Des avancées majeures ont été réalisées en matière **d'installation des entreprises**, notamment sur le volet **environnemental**.

- ▶ Parmi les réformes notables, on peut citer la **dématérialisation complète de la procédure de délivrance des certificats de conformité environnementale** à l'Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE).
- ▶ Désormais, les opérateurs économiques peuvent :
 - **Déposer leur demande en ligne** via la plateforme;
 - **Suivre l'avancement du processus en temps réel**;
 - **Effectuer le paiement final en ligne**.



Commerce international

- ▶ Dans le cadre de la facilitation du commerce international, une avancée majeure a été réalisée avec la mise en place d'une **plateforme de dématérialisation des procédures d'enlèvement des marchandises au Port autonome de Lomé (PAL)**.
- ▶ Cette plateforme, interconnectée avec les systèmes de toutes les institutions opérant au PAL, permet aux acteurs du commerce international d'accéder à un portail unique regroupant l'ensemble des procédures requises et d'effectuer leurs formalités en ligne.
- ▶ Grâce à cette réforme, les procédures au PAL sont plus rapides, les interactions physiques et l'utilisation du papier sont réduites, et les opérateurs réalisent des économies de temps et d'argent.



Création des entreprises

- ▶ Dans le cadre du renforcement de la transparence dans le climat des affaires, le **registre des bénéficiaires effectifs** a été mis en place. Il s'agit d'une **base de données centralisée** qui regroupe toutes les informations sur les **bénéficiaires effectifs** des entreprises et autres entités juridiques.
- ▶ Cet outil joue un rôle clé dans l'**identification des véritables propriétaires des entreprises**, en réduisant notamment, les risques de blanchiment d'argent et de financement illicite. Elle permet l'**amélioration de la transparence et de la traçabilité** tout en renforçant la confiance des investisseurs et partenaires économiques.



Climat des affaires (3/3)

Quelques réformes renforçant la gouvernance et les institutions au Togo



Égalité des genres

- ▶ **Création d'un protocole de prise en charge holistique des victimes de violences basées sur le genre (VBG) au Togo par l'arrêté interministériel N°020/MASSPF/MEF/MSHP/MJL/MSPC du 13 septembre 2024 publié le 30 septembre 2024.**
- ▶ Le protocole de prise en charge des victimes de violences basées sur le genre (VBG) au Togo, adopté en application de la loi n° 2022-018, établit une approche holistique et coordonnée pour assurer une prise en charge complète des victimes. Il définit les principes directeurs, les interactions entre les acteurs impliqués et un mécanisme de suivi. Les VBG englobent diverses formes d'abus et de discriminations, notamment physiques, sexuelles, économiques et psychologiques, ainsi que les mariages forcés et le cyberharcèlement.



Protection sociale

- ▶ En octobre 2024, la couverture sanitaire des élèves du préscolaire, primaire et secondaire des établissements publics s'améliore avec l'intégration du **programme School Assur au dispositif national d'assurance maladie universelle (AMU).**
- ▶ **Rebaptisé School AMU**, ce programme présidentiel lancé en 2017 était initialement à la charge des parents. **Il est désormais directement pris en charge par les écoles, garantissant des soins de meilleure qualité, un accès aux soins plus important, et une gestion plus efficace.**



Mobilisation des recettes

- ▶ **L'Office Togolais des Recettes (OTR), en décembre 2024, franchit une nouvelle étape dans la modernisation de ses services avec le lancement des timbres fiscaux électroniques (e-timbres).** Désormais, les contribuables peuvent les acheter en ligne via une plateforme dédiée ou directement auprès des caisses de recouvrement du commissariat des impôts, simplifiant ainsi les démarches administratives et renforçant la transparence des services fiscaux.
- ▶ Cette initiative s'inscrit dans la stratégie nationale de digitalisation du gouvernement, qui a récemment dématérialisé l'immatriculation des véhicules, et vise à optimiser les ressources publiques tout en améliorant le climat des affaires. **Elle contribue à l'objectif de digitaliser 75% des procédures administratives d'ici 2025.**



Aperçu des investissements au Togo en 2024

Investissements réalisés en 2024



Projets d'investissements agréés en 2024

- ▶ **37 projets d'investissement ont été agréés sous trois régimes différents** en 2024:
 - 22 projets agréés au code des investissements (CI);
 - 12 projets agréés au statut de zone franche (ZF) et;
 - Trois projets agréés au statut de zone franche dans le secteur du textile et de l'habillement (ZFTH).
- ▶ Le montant d'investissements global prévisionnel de ces projets est de **237,6 milliards FCFA**, dont 187,8 milliards FCFA (79%) au CI, 39,8 milliards FCFA (17%) en ZF et 10,0 milliards FCFA (4%) en ZFTH.



Projets d'investissements directs étrangers (IDE) et nationaux (IDN)

- ▶ **22 projets d'IDE ont été agréés**, représentant **66%** du montant total des projets agréés. Les secteurs des BTP et agroalimentaire/agro-industrie ont été les secteurs les plus attractifs.
- ▶ **15 projets d'IDN ont été agréés**, représentant **34%** du montant total des projets agréés. Les secteurs agroalimentaire/agro-industrie et plastique ont été les secteurs ayant capté le plus d'investissements.
- ▶ La phase opérationnelle de ces 37 projets d'investissements permettra de créer **4 548 emplois permanents nationaux** sur le territoire togolais, à raison de 2 536 emplois au CI, 1 064 emplois en ZF et 948 emplois en ZFTH.



Projets agréés sur le site de la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA)

- ▶ **Trois projets ont été agréés sur la PIA en 2024** avec un investissement prévisionnel total de **17,1 milliards FCFA**, dont un projet en zone franche industrielle dans les cosmétiques, un projet en ZFTH et un projet au CI dans le secteur de la mélamine.
- ▶ Ces trois projets sont respectivement portés par des promoteurs togolais, sri-lankais et chinois, et prévoient de créer **1 158 emplois permanents nationaux**.



Environnemental, social et gouvernance (1/5)

Progrès dans les réformes environnementales (1/3)



Le Togo a publié en octobre 2024 son **Cadre de financement durable**, soulignant ses engagements forts en développement durable et ses priorités en matière d'ESG

- ▶ Le 8 octobre 2024, le Ministère de l'Économie et des Finances du Togo a présenté **son Cadre de financement durable**, avec deux objectifs principaux :



Servir de référence pour les investisseurs en offrant une vision claire des besoins, réalisations et engagements du Togo en matière de développement durable ;



Mobiliser les fonds pour des projets à fort impact, conformément à la Feuille de route Gouvernementale Togo 2025.

- ▶ Le Cadre identifie **14 catégories de dépenses éligibles**, dont :



Cinq liées au climat et à l'environnement ;



Neuf aux dépenses sociales pour les populations vulnérables.

- ▶ Le Cadre précise également les **critères d'utilisation des fonds levés**, l'**évaluation des projets**, la **gestion des fonds levés** et les **critères de reporting**.

- ▶ Le 29 novembre 2024, **le premier financement durable du Togo via le Cadre a été approuvé par le groupe de la Banque Africaine de Développement**, en utilisant l'instrument de garantie partielle de crédit (GPC) du Fonds Africain de Développement (FAD).

- ▶ [Cliquer pour accéder au Cadre de financement durable de la République Togolaise en ligne](#)



S&P évalue que le Cadre de financement durable du Togo est conforme aux normes internationales à la suite d'un *Second Party Opinion* (SPO)

- ▶ Le 9 octobre 2024, **S&P**, réputé pour son expertise dans l'évaluation des instruments et cadres de financement durables selon les standards internationaux, a publié un ***Second Party Opinion* (SPO)** sur le nouveau Cadre de financement durable du Togo. Selon cette évaluation, **le cadre est conforme aux principes et normes internationales établis par l'*International Capital Market Association* (ICMA) et la *Loan Market Association* (LMA).**

- ▶ S&P souligne aussi que les investissements réalisés dans ce cadre s'inscrivent dans les stratégies de développement national du Togo, soutiennent ses contributions déterminées au niveau national (CDN) et bénéficient particulièrement aux populations rurales et en situation d'insécurité alimentaires.

- ▶ [Cliquer accéder au SPO du Cadre de financement durable de la République Togolaise en ligne](#)



Environnemental, social et gouvernance (2/5)

Progrès dans les réformes environnementales (2/3)



Révision de la Stratégie et du Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPAN-B) du Togo

- ▶ En novembre 2024, le Togo a organisé un atelier pour **réviser sa Stratégie et son Plan d'Action National pour la Biodiversité**, visant à **aligner ses politiques sur les normes internationales** en matière de préservation de la biodiversité, notamment sur le Cadre mondial pour la biodiversité.
- ▶ Les nouvelles priorités incluent notamment :
 -  La préservation et la restauration des écosystèmes ;
 -  L'utilisation durable des ressources ;
 -  Le financement des initiatives de biodiversité.
- ▶ La mise en place de cette nouvelle Stratégie nécessitera une coordination et une contribution conjointe des acteurs privés, des autorités locales et du gouvernement central. **Cette révision souligne les ambitions et les efforts croissants du Togo en matière de préservation de l'environnement, notamment en s'alignant sur les standards internationaux.**

COP29 Le Togo confirme ses engagements environnementaux lors de la COP 29 à Baku

- ▶ Du 11 au 22 novembre 2024 a eu lieu la Conférence de Baku sur les changements climatiques (ou COP 29). A cette occasion, S.E.M. Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République, s'est rendu à Baku, et a plaidé pour une **action concertée et une solidarité internationale face au changement climatique**. Il a réaffirmé les **priorités et les engagements forts du Togo dans la lutte contre le changement climatique**, notamment dans l'agriculture durable, la gestion de l'eau, les énergies renouvelables, la mobilité verte, la santé, la reforestation et la protection contre l'érosion côtière.
- ▶ La priorité du Togo est de **créer et développer un système financier climatique flexible et adapté aux réalités locales**, répondant aux besoins climatiques et socio-économiques des communautés, tout en promouvant la **solidarité et la justice climatique**.
- ▶ « Le Togo est **prêt à faire sa part**. Nous avons fait de la **durabilité, le pilier de notre développement**, avec des programmes de reforestation, de protection côtière contre l'érosion et une transition énergétique basée sur les énergies renouvelables » a souligné S.E.M. le Président de la République Faure Essozimna Gnassingbé.





Environnemental, social et gouvernance (3/5)

Progrès dans les réformes environnementales (3/3)



Tenue à Lomé de la 10^{ème} Conférence régionale de l'Initiative mondiale pour l'Afrique occidentale, centrale et australe, consacrée à la lutte contre la pollution marine

- ▶ Du 25 au 28 novembre 2024 a eu lieu la **10^e Conférence régionale de l'Initiative mondiale pour l'Afrique occidentale, centrale et australe**, rassemblant les délégations de 22 pays africains pour discuter de **la lutte et de la gestion de la pollution marine**, notamment celle liée aux hydrocarbures.
- ▶ Cet événement a permis d'échanger sur les bonnes pratiques en matière de lutte contre la pollution océanique, et de renforcer les capacités des pays membres en matière de protection des océans. **Le choix de Lomé reflète l'engagement du Togo, qui a adopté des mesures concrètes pour prévenir et gérer les incidents environnementaux marins.** En 2023, un montant de 60 millions FCFA a été consacré au financement des activités du plan d'action environnemental du Port Autonome de Lomé, visant à préserver son espace maritime.



Début de production d'électricité issue de réacteurs nucléaires au Togo

- ▶ Le 3 décembre 2024, le Togo signe un **accord de production d'électricité à base de microréacteurs nucléaires avec Nano Nuclear Energy**, une entreprise américaine spécialisée dans le développement de solutions d'énergie propre. L'entreprise américaine déploiera au Togo des petits réacteurs modulaires (SMR) pour produire de l'électricité.
- ▶ Cet accord s'inscrit dans l'objectif de Togo d'atteindre une **couverture universelle en électricité d'ici 2030**, tout en diversifiant ses sources d'énergie respectueuses de l'environnement.



Environnemental, social et gouvernance (4/5)

Progrès dans les réformes de l'éducation



Le Togo est cinquième en Afrique et premier en UEMOA pour garantir l'accès à tous à une éducation de qualité

- ▶ Selon la Fondation Mo Ibrahim, le Togo se classe **cinquième en Afrique** pour la mise en œuvre de l'Objectif de Développement Durable (ODD) 4 des Nations Unies, visant à **garantir l'accès de tous à une éducation de qualité**.
- ▶ Avec un score de 80,1 points, le Togo est **premier au sein de la zone UEMOA** et **deuxième en Afrique de l'Ouest**, derrière le Ghana (84,5 points).
- ▶ Ce résultat reflète les efforts du pays dans les réformes pour l'éducation, notamment en garantissant une éducation de base gratuite et en améliorant les infrastructures scolaires. En effet, « **offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail** » est une **des dix ambitions de la Feuille de route Gouvernementale Togo 2025** avec des projets prioritaires comme :



L'augmentation des capacités d'accueil scolaire ;



L'amélioration de la qualité de l'enseignement ;



La revue de la politique d'orientation et promotion de la formation professionnelle vers les métiers prioritaires.

Progrès dans les réformes de genre



Le Togo publie son Document Budgétaire Sensible au Genre pour l'année 2025

- ▶ Le 30 décembre 2024, le **Togo a publié son Document Budgétaire Sensible au Genre (DBSG) 2025**, présentant ses ambitions budgétaires pour promouvoir l'égalité de genre au cours de l'année 2025.
- ▶ Les prévisions des **dépenses globales sensibles au genre en 2025** s'établissent à **30,5 milliards FCFA**, au même niveau qu'en 2024.
- ▶ En 2025, le Gouvernement a étendu la planification et la budgétisation sensibles au genre à l'ensemble des ministères et institutions publiques. Ainsi, le nombre d'entités concernées par l'élaboration du DBSG est passé d'une institution et 14 ministères en 2024 à neuf institutions et 30 ministères en 2025.
- ▶ [Cliquer pour accéder au Document Budgétaire Sensible au Genre 2025](#)



Environnemental, social et gouvernance (5/5)

Progrès dans les réformes de gestion de finance publique verte



Le Togo élabore son deuxième document de budget vert exercice 2025

- L'élaboration du budget vert, qui est à sa deuxième édition, s'inscrit dans une approche progressive.
- En 2024, le processus du budget vert concernait neuf ministères pilotes à forts imports dans la lutte contre le changement climatique.
- **Le champ de couverture de la budgétisation sensible au climat et à l'environnement sera élargi à 24 ministères et institutions en 2025.**
- L'approche méthodologique adoptée consiste à examiner l'ensemble des dépenses budgétaires en fonction de leurs objectifs et/ou de leurs impacts sur le climat et l'environnement. L'analyse repose sur une cotation selon deux axes principaux : « **changement climatique** » et « **protection de l'environnement** », déclinés en six segments : « **adaptation** », « **atténuation** », « **biodiversité** », « **eau** », « **pollution** » et « **déchets** ».
- En 2025, environ 9,1% du budget de l'État sera consacré à des dépenses ayant un impact favorable sur la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement.